

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|--|
| Nom de l'exploitant MIDINETTE INC | Numéro de permis 2015015 | Date d'inspection Le 10 novembre 2020 | |
| Nom de l'établissement Halte de l'Étincelle | | Numéro de téléphone (506) 344-3022 | |
| Adresse 70 rue De L'Église Sainte-Marie-Saint-Raphaël NB E8T 1N8 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|---|--------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant, | 24(1)(b)(i) | 20 nov. 2020 | |
| Commentaires : | | | |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin. | 24(1)(b)(ii) | 20 nov. 2020 | |
| Commentaires : | | | |

| |
|--|
| <p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de ma visite le ratio est respecté • Après vérification les dossiers des enfants nous avons eu une conversation afin de remédier aux dossiers incomplets • Les consentements sont tous complets. • Le matériel intérieur et extérieur et équipement sont de quantité suffisante pour tous les enfants. • Les normes de santé publique sont conforme. |
|--|

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 novembre 2020

Date

original signé par
Katie-Alice Basque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 novembre 2020

Date